



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

Du 16 novembre 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 16 novembre 2020

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES MOYENS**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/3334	16/11/20	Portant organisation de la Préfecture et des Sous-Préfectures du Val-de-Marne	4
2020/3434	16/11/20	Portant organisation du Secrétariat Générale Commun Départemental	7



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
Bureau des ressources humaines

ARRETE N° 2020 / 3433
portant organisation de la Préfecture
et des sous-préfectures du Val-de-Marne

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu l'avis du comité technique de la Préfecture du Val-de-Marne du 26 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;

Vu l'avis du comité technique de la Préfecture du Val-de-Marne du 15 février 2018 ;

Vu l'arrêté n°1046-2018 du 28 mars 2018 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2017 portant organisation de la Préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne

Vu l'avis du comité technique de la Préfecture du Val-de-Marne en date du 12 février 2019 ;

Vu l'arrêté n°2019/620 du 27 février 2019 modifiant l'arrêté n°1046-2018 du 28 mars 2018 portant organisation de la Préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;

Vu l'avis du comité technique de la Préfecture du Val-de-Marne en date du 9 avril 2019 ;

Vu l'arrêté n°1180 du 17 avril 2019 modifiant l'arrêté n°1046-2018 du 28 mars 2018 portant organisation de la Préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet du Val-de-Marne ;

Vu l'avis du comité technique de la Préfecture du Val-de-Marne en date du 16 octobre 2020 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale

ARRETE

Article 1^{er} : La Préfecture du Val-de-Marne et les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses sont organisées conformément aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2 : Les services de la Préfecture sont composés ainsi qu'il suit :

- Sont directement rattachés au Secrétariat Général :
 - Le centre d'expertise des ressources et des titres CNI/Passeports dont les missions de proximité CNI/Passeports
 - Le pôle d'expertise et juridique départemental
 - Le référent fraude départemental
 - L'assistant de prévention

- Sont directement rattachés au Préfet délégué à l'égalité des chances :
 - Un cabinet de mission
 - Les délégués du Préfet
 - La mission Ville
 - La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

- CABINET :
 - Bureau de la communication interministérielle
 - Bureau de la représentation de l'État

- Sont directement rattachés au Directeur de cabinet :
 - La mission radicalisation
 - L'unité de garde de la préfecture
 - La gestion des conducteurs automobiles

- DIRECTION DES SECURITES
 - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
 - Bureau de la réglementation et de la sécurité routières
 - Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance
 - Bureau des polices administratives

- Est directement rattaché au Directeur des sécurités :
 - Le RSSI

- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
 - Bureau des ressources humaines
 - Bureau de l'action sociale
 - Bureau de la logistique et du patrimoine
 - Bureau du courrier et des relations avec les usagers
 - Bureau du pilotage budgétaire
 - Bureau de la numérisation et de la gestion électronique des documents

- Est directement rattaché au directeur des ressources humaines et des moyens :
 - Le conseiller mobilité carrière

- DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE
 - Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité
 - Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État

- Bureau de la réglementation générale et des élections
- DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION
 - Bureau du séjour des étrangers
 - Bureau de l'asile
 - Bureau de l'éloignement et du contentieux
 - Plateforme départementale des naturalisations
- Est directement rattaché au directeur des migrations et de l'intégration :
 - Le secrétariat mutualisé
 - La mission contrôle de gestion / qualité / lutte contre la fraude / interventions / contentieux
- DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
 - Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
 - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique
- DIRECTION INTERMINISTERIELLE DEPARTEMENTALE DU NUMERIQUE ET DES SIC
 - Bureau des SIC
 - Bureau de la performance et de la transformation numérique
 - Standard et accueil téléphonique

Article 3 : La sous-préfecture de Nogent-sur-Marne est organisée comme suit :

- Le pôle moyens et démarche qualité
- La mission interministérielle d'aménagement du territoire
- Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers
- Bureau de la sécurité et des libertés publiques

Article 4 : La sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses est organisée comme suit :

- le secrétariat général
- la mission ingénierie territoriale
- Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers
- Bureau de la réglementation générale

Article 5 : Toute modification du présent arrêté fera l'objet d'un arrêté modificatif après avis du comité technique de la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne est abrogé.

Article 7 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Le 16 novembre 2020

Le Préfet


Raymond LE DEUN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Arrêté n° 3436 du 16/11/2020

portant organisation du secrétariat général commun départemental

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 nommant M. Raymond LE DEUN, en qualité de préfet du département du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État,

Vu la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique de la préfeture en date du 16 octobre 2020;

Sur proposition du secrétaire général de la préfeture et du directeur de la direction départementale interministérielle concernée ;

ARRETE

Article 1^{er}

En application du décret du 7 février 2020 susvisé, le secrétariat général commun du département du Val-de-Marne est créé au 1^{er} janvier 2021 (correspondant à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté) et dont les missions et l'organisation sont définies au présent arrêté.

Article 2

Il assure, en application de l'article 5 du décret du 7 février 2020 susvisé, la gestion des fonctions et moyens définies en annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 :

Le secrétariat général exerce ses missions au bénéfice, d'une part, des services de la préfeture et, d'autre part, de la direction départementale interministérielle de la protection des populations.

Article 4 :

Les services du secrétariat général commun sont placés sous la responsabilité d'un directeur et comprennent :

- Une direction des ressources humaines et des moyens composée des bureaux suivants :
 - Bureau des ressources humaines,
 - Bureau de l'action sociale
 - Bureau du pilotage budgétaire
 - Bureau de la logistique et du patrimoine
 - Bureau du courrier et des relations avec les usagers
 - Bureau de la numérisation et de la gestion électronique des documents
- Une direction interministérielle départementale du numérique et des systèmes d'information et de communication composée des services suivants :
 - Bureau des Systèmes d'Information et Communication
 - Bureau de la transformation et de la performance numérique
 - Standard et accueil téléphonique

Un organigramme est joint en annexe 2.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental interministériel de la protection des populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil le 16 novembre 2020



Le préfet du Val-de-Marne

Annexe 1

Liste des fonctions et moyens dont la gestion est assurée par le secrétariat général commun départemental

1. Ressources humaines, relations avec la médecine de prévention et mise en œuvre des politiques d'actions sociales

1.1. Actes de gestion collective

- cycle de mobilité, promotion, campagne CIA, entretiens professionnels, élaboration des documents réglementaires relatifs à la santé et sécurité au travail, gestion de la NBI

1.2. Actes de gestion individuelle

- dossier agent
- gestion du temps et des absences
- télétravail
- traitement des éléments impactant la paie
- procédures disciplinaires et contentieux
- gestion des situations médicales
- gestion des positions statutaires
- gestion de la carrière des agents titulaires ou contractuels
- recrutement des contractuels courts
- gestion des stages, apprentissage
- mise en œuvre des politiques d'action sociale
- gestion des parcours

1.3. Formation du personnel

1.4. Dialogue social

- organisation des instances de dialogue social formel et des élections professionnelles, rédaction du bilan sociale

1.5. Médecine de prévention : organisation des rendez-vous

2. Gestion budgétaire et financière du BOP 354

2.1. Programmation budgétaire (hors titre 2)

2.2. Suivi budgétaire

2.3. Exécution budgétaire HT2

2.4. Suivi des emplois et de la masse salariale

2.5. Gestion budgétaire de l'action sociale

3. Gestion des achats et de l'approvisionnement imputés sur le BOP 354, relatifs aux dépenses immobilières notamment sur les BOP 348 et 723 et relatifs à l'action sociale des ministères

- 3.1. Pilotage des achats du programme 354 et du périmètre SGC
- 3.2. Consolidation des besoins
- 3.3. Sur sollicitation appui des services dans leurs expressions de besoin, gestion des relations avec les fournisseurs, demandes et analyse de devis
- 3.4. Gestion du dialogue avec les fournisseurs pour finaliser les commandes
- 3.5. Saisie des demandes d'achat dans Chorus Formulaire
- 3.6. Passation et exécution des marchés suivis par le SGC

4. Gestion immobilière

- 4.1. Pilotage et coordination des travaux d'entretien courant
- 4.2. Pilotage des implantations immobilières
- 4.3. Participation à la gouvernance départementale immobilière (collecte des besoins immobiliers, suivi de l'avancement des projets immobiliers, suivi du référentiel technique et des indicateurs de performance associés)
- 4.4. Traitement de la dépense immobilière et suivi des consommations budgétaires sur l'ensemble des programmes concernés

5. Logistique, entretien des bâtiments et gestion du parc automobile

- 5.1. Gestion des fournitures et des consommables
- 5.2. Inventaire du mobilier et matériel
- 5.3. Intervention d'entretien de 1^{er} niveau
- 5.4. Accueil et suivi des prestataires
- 5.5. Organisation et planification des prestations
- 5.6. Organisation des réceptions et événements
- 5.7. Gardiennage
- 5.8. Appui à la définition de la stratégie de gestion du parc automobile
- 5.9. Gestion du parc automobile
- 5.10. Gestion des véhicules

6. Accueil et gestion du courrier

- 6.1. Accueil du public et des usagers
- 6.2. Standard téléphonique
- 6.3. Gestion du courrier, suivi des parapheurs, orientation et suivis des mails génériques

7. Système d'information et de communication

- 7.1. Informatique de proximité et support aux utilisateurs
- 7.2. Gestion des infrastructures partagées, des serveurs et des réseaux
- 7.3. Gestion des applications métiers nationales
- 7.4. Activités de pilotage et d'organisation y compris gestion des contrats, marchés et gestion administrative et financière
- 7.5. Communication en lien avec les SI
- 7.6. Mise en œuvre de la politique de sécurité des SI
- 7.7. Participation à la gestion de crise
- 7.8. Études, prospective et veille technologique
- 7.9. Continuité de liaison gouvernementale en préfecture

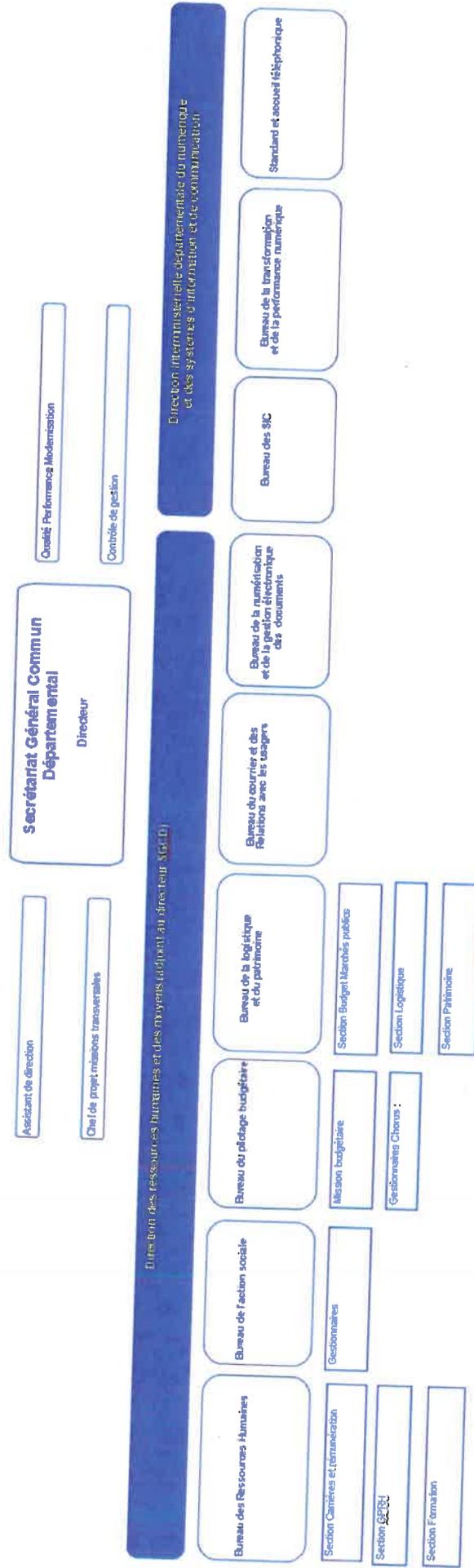
8. Missions complémentaires

8.1. Démarche qualité, performance, modernisation de l'État (numérisation)

8.2. Suivi et exécution budgétaire du BOP 216 (Contentieux)

Annexe 2

Organigramme fonctionnel du secrétariat général commun départemental



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD